Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260126-DELIB_515_26-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGVEN (29140)
SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six, à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de MELGVEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, Maire.

Présents : Laurent BAUR, Abel DAMBREVILLE, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, Frédéric FLAO, Ludivine GOURLAOUEN, Gaëlle KERIBIN, Françoise LE BOËDEC, Jonas LE PORTIER, Magalie MAHE, Christophe MARREC, Etienne MELL, Martine MONTFORT, Gildas PRIGENT, Sylvie RICHARD

Procurations : André FICHOU a donné procuration à Gaëlle KERIBIN, Audrey HELLO a donné procuration à Laurent BAUR, Marie-Paule LE CRAS SELLIN a donné procuration à Catherine ESVANT

Absents : Isabelle DIAS, Soizic DUMONT, Delphine PALUT

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 18
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2026

Gildas PRIGENT a été nommé secrétaire de séance, à l'Unanimité.

N°2026/515

OBJET : RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE PAUL GAUGUIN : réparation de la toiture de l'école maternelle

RAPPORTEUR : Christophe MARREC

Christophe MARREC, adjoint aux travaux, expose la continuité du projet de rénovation thermique de l'école Paul Gauguin avec cette année la réparation du toit de l'école maternelle.

Considérant :

- L'état de vétusté de la toiture de l'école maternelle Paul GAUGUIN,
- La nécessité d'assurer la sécurité des élèves et du personnel,
- L'importance de préserver le patrimoine communal et d'améliorer la performance du bâtiment,
- L'intérêt de programmer ces travaux dans le cadre des investissements communaux,

Il informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la rénovation complète de la toiture de l'école maternelle Paul Gauguin, afin de remédier aux infiltrations constatées et de garantir la pérennité du bâtiment.

Les premières estimations réalisées par les services techniques et le maître d'œuvre font apparaître un coût prévisionnel de l'opération estimé à 300 000 € HT.

Ce projet pourra faire l'objet de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels (État, Département, Région, etc.), dont les modalités de financement seront précisées ultérieurement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260126-DELIB_515_26-DE

A l'Unanimité,

APPROUVE le programme de rénovation de la toiture de l'école maternelle.

APPROUVE l'enveloppe financière prévisionnelle de 300 000€ HT.

AUTORISE la Maire à solliciter des subventions pour ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Maire,
Catherine ESVANT

